



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

OU

COPIE DE RÉSOLUTION MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 2 février 2026 et à laquelle étaient présent son honneur le maire Monsieur Jean Labrecque et les conseillers suivants :

Sont présents

M. Jean Labrecque, Maire

M. Yves St-Hilaire, conseiller district 1

M. Marco Scrosati, conseiller district 2

Mme Nicole Caron, conseillère district 4

M. Yvon Therrien, conseiller district 5

M. Marcel Laberge, conseiller district 6

Est absent

M. Yves Gagnon, conseiller district 3

La directrice générale et greffière-trésorière : France Lavertu est aussi présente.

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

2026-02-10 TARIF LOCATION TERRAIN DE BALLE – ADULTE – ENFANTS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à une augmentation graduelle des tarifs de location du terrain de balle ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster les tarifs afin de refléter les couts d'entretien et d'utilisation des installations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves St-Hilaire, appuyé par le conseiller Marcel Laberge, et résolu d'augmenter les tarifs de location du terrain de balle de 5 \$.

QUE les tarifs de location soient établis comme suit :

Type de location	Tarif
Ligue hebdomadaire	180 \$ / équipe
Une journée	80 \$ / jour
Tournoi (3 jours)	230 \$ / 3 jours

QUE la location pour les ligues hebdomadaires inclue :

- L'utilisation du terrain un soir par semaine pour toute la saison régulière ;
- L'utilisation du terrain pour la tenue des parties finales.

QUE le montant total dû par chaque ligue soit payable en deux versements 1^{er} juin et 1^{er} août

QUE le terrain de balle soit mis gratuitement à la disposition :

- De la ligue des enfants ;
- De la ligue des adolescents ;
- Des tournois organisés dans le cadre des festivités municipales.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

**EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ CE 4 FÉVRIER 2026**



France Lavertu
Directrice générale et
Greffière-trésorière